

Mairie de Saillans – Intro réunion « à propos des Pesticides » (André Oddon)

À partir du 1^{er} janvier 2017 la loi transition énergétique impose de ne plus utiliser de pesticides sur la commune avec quelques exceptions (cimetières).

A l'origine les PAPPH *Plan communal ou intercommunal d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles* étaient destinés à la préservation des ressources en eau potable. En effet le désherbant épandu sur le goudron est transporté directement dans les cours d'eau par le ruissellement sans le filtre de la terre.

Le *Plan communal d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles* (PAPPH) de Saillans a été lancé le 23 novembre 2015. Il a abouti le 13 septembre 2016 à des *préconisations*. Voici un résumé des conclusions et des actions.

- L'abandon des désherbants chimiques a entraîné une charge de travail supplémentaire pour les agents communaux, d'autant plus que la surface de voirie entretenue par la commune a augmenté (rétrocession de l'ancienne RD 93). Pour la réduire autant que possible, du matériel spécial a été acheté en janvier 2018 :
 - 1 1 débroussailleuse à dos électrique à lames réciproques
 - 2 1 débroussailleuse à dos thermique classique en supplément du matériel déjà disponible
 - 3 1 bineuse-sarcluse électrique
- La balayeuse a été achetée en mars 2017 : balayeuse Nilfisk pouvant être équipée avec bras désherbeur.
- Un plan de formation du personnel, sur les nouvelles pratiques, avec 2 journées de sensibilisation pour les agents communaux, elles ont eu lieu en novembre 2017, en ciblant l'espace public du Point I.



- Les trottoirs et les pieds de murs, là où viennent se loger des plantes ; certaines sont indésirables, il est fastidieux de les arracher, elles seront coupées à la débroussailleuse ou/et au réciprocatteur. La municipalité s'est engagée à gérer différemment les espaces publics (gestion différenciée en langage paysagiste).

A ce jour la mairie de Saillans n'emploie plus de désherbant et à plus forte raison d'autres pesticides non homologués en agriculture biologique.

Le PAPPH nous a permis d'obtenir des subventions pour ces matériels. Il a aidé à la sensibilisation du personnel municipal et des habitants.

Le département de la Drôme agit de même depuis au moins 10 ans (2010) ; y compris sur ses zones de dépôt.

Le domaine SNCF nous pose question, sur la longueur de la voie ferrée et sur la commune de Saillans.